

Dons patriotiques envoyés par le comité de surveillance de la commune de la Fère (Aisne), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques envoyés par le comité de surveillance de la commune de la Fère (Aisne), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21898_t1_0077_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

[*Les membres composants le c. de surveillance révolutionnaire de la comm. de La Fère, à la Conv.; La Fère, 18 Therm. II*] (1)

Citoyens,

Représentans du premier peuple de l'univers, assemblée chargée spécialement de fixer à jamais dans une nation célèbre la liberté qu'elle a conquise par cinq ans de travaux non interrompus, vous venez de faire éviter au vaisseau de l'Etat un écueil contre lequel il pouvoit se briser. Que d'activité dans vos opérations ! Quelle force, quelle énergie vous avez déployés ! Vous avez déjoué les horribles complots, anéantis les efforts d'une administration qui a osé rivaliser le centre duquel émane toute autorité, celui à qui le peuple, seul souverain, l'a confiée.

Des représentans infidels, un infâme triumvirat, étoit à la tête de la conjuration, dirigeoit ses coups, vouloit le massacre de la Convention et des patriotes, vouloit le subversement total du gouvernement, pour s'en emparer et y substituer la tyrannie. Vingt-quatre heures ont suffi. Les coupables ont été connus, ils ont osé braver la loi, et bientôt ils n'existerent plus.

Fils aîné de la révolution, le peuple de Paris vous a secondé de tous ses efforts. Les principes de sagesse qui vous dirigent ont été les siens. Il n'a connu que la Convention, il s'est ralié à elle, les scélérats ont disparus. Le calme, la paix ont été rétablis et il n'a versé que le sang des coupables.

À la même époque où la liberté triomphe dans Paris, les armées de la République remportent de nouvelles victoires. Époque à jamais mémorable : le triomphe le plus éclatant dans l'intérieur, des succès rapides au dehors ! O France ! O nation digne des plus heureuses destinées ! O notre patrie ! Qui osera douter à présent que la liberté se fixe à jamais au milieu de toi ? Si de nouvelles factions s'élèvent encore pour la détruire, elles seront anéanties. Toutes les passions ont successivement déployé leurs fureurs contre elle; elles ont été vaines. Il ne restoit plus, au dernier de ses ennemis, à employer que le masque de la vertu, il a été arraché.

Liberté, liberté chérie, tu nous resteras. La vertu, les mœurs ses compagnes, te fixeront chez nous. Le bonheur d'un peuple digne de toi sera inaltérable, il se propagera chez ses voisins et, de tous les habitans de la terre, ne formera plus qu'une même famille.

Continuez, dignes représentans, vos immortels travaux ! Votre tâche est pénible, sans doute, ne quittez le poste où le peuple vous a appelé qu'après avoir établi à jamais le règne de la loi, l'empire de la justice. Donnez-nous de bonnes lois, donnez-les à l'univers qui les attend et qui vous contemple.

Constant dans ses principes, le comité a voué la haine la plus forte à toute espèce de despotisme, à tout genre de tyrannie. Il n'est aucun de ses membres qui ne soit disposé à verser

jusqu'à la dernière goutte de son sang pour l'unité et l'indivisibilité de la République, pour le maintien des bonnes mœurs et de l'exécution des lois, pour le soutien de la représentation nationale.

FORET, DUPUY, P. BOURGEOIN (*présid.*), TRONQUOY, HARLAY, LEMERCIER, PRAT, GUGELOT (*secrét.*), HUET.

Nous vous avons adressé une première liste des dons patriotiques de nos concitoyens. Nous y avons noté les effets que nous avons fait remettre à l'administration de district de Chauny et ceux que nous vous adressions directement. Nous vous avons promis un second envoi, nous vous le faisons.

Vous appercevrez, dans la seconde liste que nous vous remettons, que nous avons fait déposer au district les habillemens, à l'arsenal de cette commune, les armes; nous vous envoieons le numéraire.

Sur la somme de 55 liv. 3s., les espèces d'or et d'argent nous viennent d'un cy-devant curé. Elles ont été trouvées dans son lit, lors de son arrestation. Nous les avons échangées contre les assignats déposés au comité en don patriotique pour nos frères d'armes.

Les deux couverts d'argent ont été trouvés enterrés dans un jardin au pied d'un arbre; nous les avons fait déposer au comité et vous les envoyons.

TRONQUOY, DUPUY, LEMERCIER, P. BOURGEOIN (*présid.*), HUET, FORET, GUGELOT (*secrét.*), HARLAY.

Dons patriotiques déposés au comité de surveillance révolutionnaire de la commune de La Fère. - 2^{ème} liste.

2 sacs de toile; 2 sacs de peau; 5 paires de souliers, dont 3 neufs et 2 de vieux; 16 chemises; 2 paires de guêtres, une d'étoffe noire et une de toile; 5 paires de bas, tant en fil qu'en laine; 2 vestes; 2 culottes; 6 habits.

Les effets cy-dessus envoyés à l'administration du district de Chauny.

Une carabine avec sa baguette et sa banderolle; 5 pistolets; 7 bayonnettes, 2 gibernes avec leurs banderolles et une plaque de cuivre.

Ces derniers effets ont été remis à l'arsenal de cette commune.

Adressé à la Convention :

monnaie d'argent.....	535 liv. 16 s.
monnaie de cuivre.....	7 liv. 7 s.
en assignats	8 liv.

SOMME TOTALE 551 liv. 3 s.

deux couverts d'argent du poids d'un marc, 2 onces 4 gros.

3

Les administrateurs du district de Puits-la-Montagne, ci-devant Châteauneuf, département d'Eure-et-Loir, témoignent à la Convention nationale l'horreur dont leurs âmes ont été pénétrées en apprenant la nouvelle conspiration, la félicitent d'avoir arrêté les perfides complots de cet homme

(1) C 313, pl. 1251, p. 2, 3. Bⁱⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^h) et 2 fruct. (suppl^h); C. Eg., n° 733.